# PROGRAMME

## **DENSIFICATION SPONTANEE**

# BIMBY, lotissements, accès, voisinage, optimisation, ZAN, division parcellaire, enveloppe urbaine, PLU, patrimoine communal ...



Les évolutions législatives successives depuis la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000 insistent sur la nécessité de concilier production de nouveaux logements et limitation de consommation d'espace en s'orientant vers des projets urbains intégrant les problématiques de développement durable et de préservation de l'environnement.

La loi «Climat et Résilience» d'août 2021, fixe désormais l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 qui devra se décliner prochainement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Objectif de formation : Accompagner et organiser le renouvellement urbain spontané dans la commune

# 23 ET 24 MARS 2023



# Expert : Pierre JEANNIN

Pierre JEANNIN est urbaniste consultant sénior. Gérant de l'entreprise Urbalise Conseil créée en 2015, il est mobilisé très régulièrement pour former des élus et des professionnels. Il intervient également auprès des sénateurs pour faire évoluer les lois sur le sujet.

## Formatrice : Lorène JOCTEUR

Paysagiste-conceptrice issue de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles en 2010. En 2014, elle intègre le CAUE de l'Ain et arpente ainsi ses très divers paysages, en tant que paysagiste-conseillère. En 2020 elle se forme et devient formatrice.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

#### Lieu de formation

Bourg-en-Bresse. Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits.

#### Durée

2 journées de 7h00

#### Horaires

9h00-17h00

#### Pause déjeuner

Les repas seront pris en charge par le CAUE.

#### Modalités et délai d'accès

L'inscription s'effectue en ligne : https://forms.gle/Pyldtlv5Tu7jvroU8

L'inscription doit être finalisée 5 jours avant le début de la formation.

#### Prix de la formation

600 euros

### Nombre de participants

Le nombre de participants est limité à 12 personnes afin que la formation soit dispensée dans les conditions optimales d'échanges nécessaires à l'apprentissage.
6 participants doivent être inscrits pour que la formation ait lieu.

#### Situations de handicap

Contactez-nous à <u>formation@caue-ain.com</u> pour étudier au mieux votre demande spécifique de faisabilité.

### Pré-requis

Aucun



## **DENSIFICATION SPONTANEE**

L'objectif de la formation proposée vous permettra, en situation professionnelle de savoir :

Accompagner et organiser le renouvellement urbain spontant dans votre commune

### **MODALITES**

#### Méthode

Une logique d'acquisition progressive des connaissances permettra d'aborder des notions de base puis d'approfondir le suiet.

La formatrice et les animateurs s'appuieront sur une alternance de méthodes expositives (cours et exposés), interrogatives (quizz et questions ouvertes) et actives (exercices pratiques et mise en situation).

#### **Evaluation des acquis**

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage.

Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposé aux apprenants.

Une feuille d'émargement par demijournée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si l(apprenant a bien assisté à la totalité de la session.

#### **Supports**

Un road book et une bibliographie seront remis à chaque participant.

#### Public visé

Les élus, techniciens, les instructeurs de permis de construire, ou toute personne qui travaille sur ce thème.

#### CAUE de l'Ain

Organisme de formation, le CAUE est enregistré sous le n° 84010196301 auprès du préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes. Il est référencé au Datadock. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Il dispose de droit de l'agrément de formation des élus.

Depuis le 11 février 2022, le CAUE de l'Ain a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation.

Contact - Informations complémentaires
Auprès de Lorène Jocteur ou Nathalie Lequy
04 74 21 11 31
formation@caue-ain.com
www.caue01-formation.org

## **CONTENU DE LA FORMATION**

## Etoffer sa culture «ZAN, objectif 2050»

## Connaitre le rôle et les marges de manœuvre en amont et en aval des projets de densification spontanée

- Rappel du cadre législatif,
- Une démarche pro active communale,
- Les outils de protection / financier /de planification,
- La concertation,
- Les réseaux de professionnels aidants.

# Appréhender les principes d'organisation spatiale harmonieux et efficaces

## L'analyse du contexte

- La commune / le quartier / la parcelle,
- Les besoins et nécessités individuels et collectifs.

## L'identification des possibilités

- Le potentiel du foncier,
- les atouts, les contraintes.

## Les réponses formelles types

- La division parcellaire,
- La division pavillonnaire,
- Les extensions,
- La mitoyenneté, les espaces communs ...

# Porter une analyse et faire des propositions au regard d'un projet

### Mise en situation des apprenants à travers un cas concret

- Construire une argumentation en partant d'un exemple de terrain,
- Mettre en pratique le contenu acquis,
- Se tester et intégrer les savoir-faire.



